#

* Date : 26-11-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008204178
* Auteur : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement. - Office wallon des déchets. - Direction de la Politique des déchets. - Autorisation de transferts transfrontaliers de déchets BE 003000185

L'autorité compétente wallonne en matière de transferts transfrontaliers de déchets,

Vu le Règlement 1013/2006/CE du Parlement et du Conseil européen du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2007 concernant les transferts de déchets, pris en application du Règlement 1013/2006/CE du Parlement et du Conseil européen du 14 juin 2006, concernant les transferts de déchets;

Vu la demande d'autorisation de transferts transfrontaliers de déchets, introduite par le notifiant;

Considérant que la demande a été déclarée complète et recevable;

Considérant que les dispositions prévues par les législations précitées sont rencontrées par le demandeur,

Décide :

Article 1
er. L'autorisation de transfert, BE 0003000185, de la Région wallonne vers la France, des déchets visés à l'article 2 est accordée.

 Art. 2. Les déchets visés respectent les caractéristiques suivantes :

Pour la consultation du tableau, voir image

Namur, le 14 août 2008.

\* A.G.W. du 10/07/1997 établissant un catalogue des déchets, modifié par l'A.G.W. du 24/01/2002.